

COMPTE-RENDU
DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 04 mars 2020

L'an deux mil vingt, le quatre mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN DES TILLEULS, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Emmanuel AUVINET, Maire.

Date de convocation : le 26 février 2020

PRESENTS : MMES GUINAUDEAU, MAUDET, CHAPDELAIN, BREMAUD, AUVINET, GATE, PERRAUD

MM. LANDREAU, VALLEE, AUVINET Y., FONTENIT, GUITTON D, GUITTON JF, et AUVINET E., Maire.

Mme Delphine CHAPDELAIN a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint.

1 - Approbation du compte rendu du 31 janvier 2020

Le conseil approuve le compte rendu à l'unanimité.

2 – Approbation du compte de gestion du budget principal dressé par Eric AUGEREAU et Eric MORVAN, receveurs

Après s'être fait présenter les budgets de l'année 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal, **déclare** que le compte de gestion dressé, par Messieurs Eric AUGEREAU et Eric MORVAN, receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3 – Compte administratif 2019 budget principal

Monsieur Emmanuel AUVINET, sort de la pièce.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur LANDREAU Alain, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur AUVINET Emmanuel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES / DEFICIT	RECETTES / EXCEDENT	DEPENSES / DEFICIT	RECETTES / EXCEDENT	DEPENSE / DEFICIT	RECETTES / EXCEDENT
Résultats reportés		35 842,26		189 344,50		189 344,50
Opérations de l'exercice	459 522,78	607 292,00	452 355,28	808 120,90	911 878,06	1 415 412,90
TOTAUX	459 522,78	643 134,26	452 355,28	997 465,40	911 878,06	1 604 757,40
Résultats de clôture		183 611,48		545 110,12		728 721,60
restes à réaliser			352 438,05	91 660,23	352 438,05	91 660,23
TOTAUX CUMULES	459 522,78	643 134,26	804 793,33	1 089 125,63	1 264 316,11	1 732 259,89
RESULTATS DEFINITIFS		183 611,48	-284 332,30			467 943,78

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte administratif 2019 présenté en cohérence avec le compte de gestion.

Monsieur Emmanuel AUVINET, revient pour le point suivant.

4- Vote des subventions 2020

Dans le cadre du budget primitif 2020, la commission finances réunie en février propose de procéder aux différentes affectations de subventions :

ADMR	509.00 €
GSM Football Club	318.20 €
Jeanne d'Arc Tennis de Table	47.30 €
SMSA Volley Ball	184.90 €
OGEC Ecole – Contrat d'association	73 260.00 €
OGEC Ecole – subvention exceptionnelle voyage scolaire	2 850.00 €
Secours Catholique	107.15 €
Sapeurs-Pompiers de la Verrie – Amicale	50.00 €
Comité des fêtes	750.00 €

Le conseil approuve ces subventions à l'unanimité

5- Vote des subventions accueil périscolaire et restaurant scolaire – Groupement colimaçon

Dans le cadre du budget primitif 2020, la commission finances réunie en février propose de procéder aux différentes affectations de subventions :

Groupement Colimaçon – périscolaire	15 000.00 €
Groupement Colimaçon – restaurant scolaire	16 000.00 €

Après examen de ces propositions d'affectations, le conseil municipal décide à 10 voix « pour », à 3 « abstentions » et 1 voix « contre » **d'approuver** l'affectation des subventions énoncées ci-dessus,

6- Subvention exceptionnelle – Ecole Saint Louis

Monsieur le maire présente la demande déposée par l'APEL Saint Louis, en date du 8 février 2020, sollicitant une subvention communale permettant d'atténuer la charge financière incombant aux parents des élèves des classes de :

- CP - CE1 (38 élèves) qui participeront au séjour découverte en mars 2020 à St Gilles Croix de Vie,
- CE2 - CM (57 élèves) qui participeront au séjour découverte en mai 2020 à St Genies (Périgord).

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité le conseil municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 30 € par élèves (95) soit au total 2 850 € qui sera versé à l'APEL de l'Ecole Saint Louis.

7- Reprise des résultats budget principal 2019

Monsieur le Maire indique que suite au vote du compte administratif 2019, il est nécessaire de voir l'affectation du résultat, en tenant compte du besoin de financement de la section d'investissement ainsi que des restes à réaliser.

Après délibération, le Conseil Municipal, ayant pris connaissance des résultats du compte administratif 2019, décide de l'affecter comme suit:

Résultat de fonctionnement 2019	
A – Résultat de fonctionnement de l'exercice 2019	147 769.22
B – Résultat antérieur reporté	35 842.26
C- Résultat à affecter	183 611.48
= A + B (hors restes à réaliser)	
D – Solde d'exécution d'investissement 2019	545 110.12
E – Solde des restes à réaliser 2018	377 329.89
Besoin de financement	167 780.23
F – Affectation en réserves R 1068 en Investissement	183 611.48
G – Report en fonctionnement R002	0.00

8- Vote du budget 2020

Le Maire présente au Conseil municipal le projet de budget principal 2020 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	
011 Charges à caractère général	110 874,68
012 Charges de personnel	66 175,00
023 Virement à la section d'investissement	160 298,48
042 Dotation aux amortissements	26 377,50
65 Autres charges de gestion courante	151 920,00
66 Intérêts	9 776,34
73 Attribution de compensation	100 000,00
	625 422,00
Recettes de fonctionnement	
64 remboursement sur rémunération	2 500,00
70 produits de services	60,00
73 impôts et taxes	347 410,00
74 subvention de participation	240 300,00
75 autres produits	35 150,00
76 produits financiers	2,00
	625 422,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissements			
	RAR	BP 2020	TOTAL
20 immobilisations incorporelles		75 000,00	75 000,00
21 immobilisations corporelles	57 613,95	64 100,00	121 713,95
OPERATION D'EQUIPEMENT	294 824,10	131 615,51	426 439,61
16 emprunt et dette assimilés		545 504,25	545 504,25
13146 attribution de compensation		6 000,00	6 000,00
	352 438,05	822 219,76	1 174 657,81
recettes d'investissements			
	RAR	BP 2020	TOTAL
13 subvention d'investissement	91 660,23	76 600,00	168 260,23
16 emprunt et dette assimilés			-
10 dotation fonds et réserves		61 000,00	61 000,00
1068 excédents de fonctionnement		183 611,48	183 611,48
2113 vente de terrains		30 000,00	30 000,00
Amortissement		26 377,50	26 377,50
021 virement de la section de fonctionnement		160 298,48	160 298,48
001 solde d'exécution de la section d'investissement		545 110,12	545 110,12
	91 660,23	1 082 997,58	1 174 657,81

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **approuve** le budget PRINCIPAL 2020 tel qu'il est présenté ci-dessus, en équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

9- Approbation du compte de gestion de la commune dressé par Messieurs Eric AUGEREAU et Eric MORVAN Receveurs.

Après s'être fait présenter les budgets de l'année 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le Conseil Municipal, **déclare** que le compte de gestion dressé, par Messieurs Eric AUGEREAU et Eric MORVAN, receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

10-Compte administratif Budget lotissement 2019

Monsieur Emmanuel AUVINET, sort de la pièce.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur LANDREAU Alain, délibérant sur le compte administratif du lotissement de l'exercice 2019 dressé par Monsieur AUVINET Emmanuel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES / DEFICIT	RECETTES / EXCEDENT	DEPENSES / DEFICIT	RECETTES / EXCEDENT	DEPENSE / DEFICIT	RECETTES / EXCEDENT
Résultats reportés		325 653,61		128 995,21		128 995,21
Opérations de l'exercice	470 051,24	434 996,04	341 056,03	298 995,21	811 107,27	733 991,25
TOTAUX	470 051,24	760 649,65	341 056,03	427 990,42	811 107,27	862 986,46
Résultats de clôture		290 598,41		86 934,39		377 532,80
restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	470 051,24	760 649,65	341 056,03	427 990,42	811 107,27	1 188 640,07
RESULTATS DEFINITIFS		290 598,41	-86 934,39			377 532,80

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte administratif du lotissement exercice 2019 présenté en cohérence avec le compte de gestion.

Monsieur Emmanuel AUVINET, revient pour le point suivant.

11- Vote du budget du lotissement 2020

Le Maire présente au conseil municipal le projet de budget du lotissement 2020 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
6015 Achats de terrains à aménager	10 000.00
6045 Achats d'étude, prestations de services	30 000.00
605 Achat de matériel équipement de travaux	340 000.00
608 frais accessoires	255.00
658 Charges de gestion courante	10.00
6522 reversement au BP	331 982.41
66111 Intérêt d'emprunt	624.75
D71355 Variation des stocks des terrains aménagés	171 056.03
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	883 928.19

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
R002 Excédents fonctionnement reporté	290 598.41
7015 Vente de terrains aménagés	91 384.00
R71355 Variation des stocks de terrains aménagés	501 935.78
7588 autres produits	10,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	883 928.19

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
D001 Déficit d'investissement	171 056.03
D 3555 Terrains aménagés – opérations de fin d'année	501 935.78
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	672 991.81

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
1641 Emprunt	501 935.78
R 3555 Terrains aménagés opération fin d'année	171 056.03
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	672 991.81

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **approuve** le budget LOTISSEMENT 2020 tel qu'il est présenté ci-dessus, en équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

11- Demande de labellisation « Villes et villages étoilés 2020 »

La pollution lumineuse est issue d'une lumière artificielle qui nuit à l'obscurité normale et souhaitable de la nuit et qui provoque des nuisances.

Les conséquences de l'excès d'éclairage artificiel ne se limitent pas à la privation de l'observation astronomique. Elles sont aussi néfastes pour la santé humaine (*trouble du sommeil*) et elles sont aussi une source de perturbations pour la biodiversité (*modification du système proie-prédateur, perturbation des cycles de reproduction, des migrations...*). Enfin, elles représentent un gaspillage énergétique considérable pour les collectivités.

La Communauté de Communes du Pays de Mortagne s'est engagée dans une politique de Développement Durable ambitieuse. Elle a ainsi élaboré un Plan Climat Air Energie Territorial (P.C.A.E.T.) avec l'ambition de devenir un territoire plus autonome en énergie.

Pour ce faire, le P.C.A.E.T. du Pays de Mortagne est composé d'une liste de 79 actions envisageables. Une de ces actions consiste à accompagner les communes à améliorer la performance énergétique de leur patrimoine dans une optique de maîtrise des coûts et d'exemplarité. Aussi, cette action propose notamment aux communes de candidater au concours « Villes et Villages Etoilés ».

Le label « Villes et Villages Etoilés » est porté par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN). Il vise à valoriser les actions menées par les communes autour de l'environnement nocturne et de la qualité du ciel. Aujourd'hui, 574 communes sont actuellement labellisées de 1 à 5 étoiles, dont Treize-Vents (3 étoiles) et Mallièvre (2 étoiles).

La Commission « Développement Durable » de la Communauté de Communes a proposé à chaque commune du territoire de candidater à ce concours ce qui pourrait permettre d'obtenir la distinction « Territoire de Villes et Villages Etoilés » pour le Pays de Mortagne.

Les inscriptions au concours sont ouvertes jusqu'au 30 avril 2020. Dans un premier temps, il faut faire une demande d'inscription sur le site de l'ANPCEN (anpcen.fr). Dans un deuxième temps, il sera nécessaire de compléter un dossier de candidature en ligne. Les données techniques nécessaires pour compléter ce dossier peuvent être fournies par le SYDEV. Pour candidater, les communes de moins de 5 000 habitants doivent s'acquitter d'une contribution de 50 € et de 100 € pour les communes de plus de 5 000 habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité **de déposer** un dossier de candidature pour la labellisation « Villes et Villages Etoilés » - Edition 2019, concours organisé par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-3 et L2125-1 à 2125-6 ;

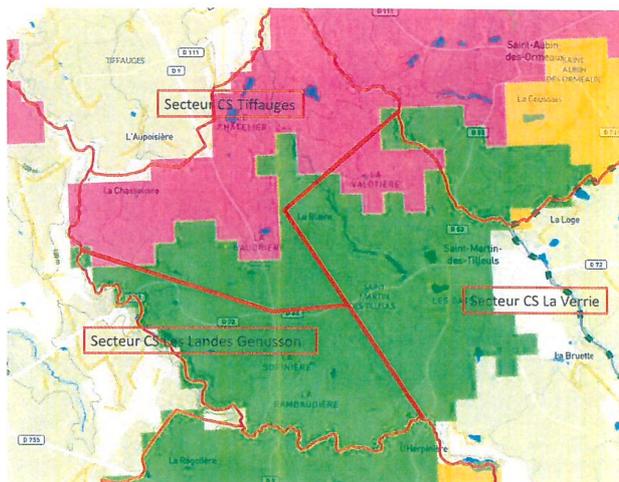
12- Occupation temporaire du domaine public

Monsieur le Maire présente la demande d'un artisan, brasseur et vendeur de bières certifiées bio, qui souhaite pouvoir s'installer sur la place Jeanne d'Arc le samedi matin.

Le Conseil municipal, à l'unanimité **décide** de fixer les redevances de la façon suivante pour l'année 2020 : 5 € par jour d'occupation (branchement électrique inclus)

Informations diverses :

Il est présenté au conseil le nouveau découpage des interventions des pompiers.



Monsieur le Maire ne se représentant aux prochaines élections municipales, l'ensemble des membres présents décide à l'unanimité de lui faire don de son écharpe de maire. Pour rappel, Emmanuel AUVINET a été élu au conseil municipal de 1983 à 1989 puis adjoint de 1989 à 1995 et enfin, maire de 1995 à 2020 soit 37 années consacrées à la vie municipale Saint Martinoise.

La séance est levée à 22h45.

Le secrétaire de séance

Le maire